



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

REGION Île de France et Outre-Mer

[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)



## Déclaration préliminaire

### Comité Technique Interrégional du 5 avril 2018

Ce CTIR se tient dans un contexte politique et social marqué par la volonté aveugle du gouvernement d'imposer brutalement des réformes libérales et « austéritaires » qui conduisent aujourd'hui à des mouvements sociaux de grande ampleur (SNCF, EPHAD, retraités, étudiants, salariés chez Carrefour, etc.).

Au sein de la fonction publique avec le programme « Action publique 2022 », au sein de la Justice avec la loi de programmation, c'est le démantèlement des services publics qui est à l'œuvre, faisant fi des conséquences désastreuses pour les personnes les plus précaires et les plus en difficulté. Les services publics sont pourtant essentiels afin de garantir l'équité de traitement des citoyennes et citoyens sur l'ensemble des territoires dans l'accès aux droits et aux services.

Derrière le statut des fonctionnaires et la réduction du périmètre d'intervention des ministères, c'est la conception même du service public au bénéfice de la population qui est attaquée.

Le SNPESPJJ/FSU IDF-OM rappelle son attachement à un service public vecteur d'égalité sociale et de protection des populations les plus fragiles, en métropole et dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

Alors que la lettre de mission de la directrice n'a toujours pas été rendue publique, des modifications de l'ordonnance de 1945 sont annoncées par la PJJ ainsi que la création de 20 centres fermés supplémentaires d'ici 2022, consacrant ainsi le renforcement des moyens dédiés à l'enfermement des mineurs.

Pourtant la DPJJ fait le constat des limites et des conséquences néfastes de cette politique, reconnaissant ainsi que les décisions de placement en centre fermé inscrivent les mineurs dans une trajectoire fatale vers l'incarcération. La DPJJ laisse à penser qu'il est possible d'aménager le fonctionnement des CEF au lieu de remettre en cause ces structures et d'affecter leurs budgets colossaux aux services d'hébergement classique, aux milieux ouverts et à l'insertion.

Concernant le dialogue social, le SNPESPJJ/FSU IDF-OM constate depuis de longue date que la direction de la PJJ impose un faux-semblant se satisfaisant des conditions de forme au

détriment complet des conditions de fond. Si dans les instances de concertation les représentants des personnels sont écoutés « poliment », ils ne sont plus considérés comme de véritables partenaires de négociation. La DIR, à l'image du gouvernement, ne met le dialogue social en place que pour donner aux professionnels l'impression que les organisations syndicales valident les chantiers de l'administration.

L'Outre-Mer en paie le prix fort depuis de longs mois. Ainsi, outre le fait que la DIR IDF/OM se trouve à 8000 kms et se déplace rarement sur ces territoires, lorsqu'elle s'y rend, elle « visite » les murs sans daigner y rencontrer les personnels. Quand elle accepte de recevoir les représentants syndicaux, c'est pour leur imputer la responsabilité de la situation, en niant les effets délétères de la politique mise en place par la DPJJ sur ces territoires.

Pourtant l'alerte sur la situation explosive des services éducatifs de ces territoires est depuis longtemps lancée par les personnels de terrain sans qu'aucune réponse n'ait été apportée par l'administration.

Face au déni de la réalité éducative, sanitaire et sociale, toujours plus dégradée sur ces territoires et aggravée par les récentes catastrophes climatiques, le SNPESPJJ/FSU IDF-OM a demandé la tenue urgente d'un CTIR Outre-Mer en septembre 2017. Après un refus, la DIR a proposé au calendrier du dialogue social sa tenue en ... 2019. Cette attitude dénote un profond mépris et laisse les personnels professionnellement isolés, dans une position intenable et génératrice de souffrance.

La programmation si tardive d'un CTIR ne répond ni aux attentes des personnels ni à l'urgence de la situation, interrogeant sur le sens des responsabilités de l'administration PJJ.

En Guadeloupe, le nouvel EPEI (UEHC, MHD, UEAJ) inauguré le 5 décembre 2017 présente de nombreux dysfonctionnements (cuisine non opérationnelle, intrusions de personnes étrangères au service, alarme incendie non fonctionnelle, personnels UEAJ insuffisants.) qui **ne permettent pas en l'état de prendre en charge les mineurs confiés dans des conditions indispensables de sécurité et sérénité.**

L'Île de France, comme les territoires ultra-marins, pâtit elle aussi d'une cruelle pénurie de moyens, d'un manque de considération et d'absence de réponses. La situation du département de Seine Saint Denis est à ce titre particulièrement alarmante et demande qu'elle soit enfin prise en compte. Les représentant.e.s du SNPESPJJ 93 ont obtenu une audience ce jour avec la directrice de la PJJ afin de lui exposer la situation catastrophique de ce territoire.

Concernant le point à l'ordre du jour sur la détention des mineurs, lors de l'audience de bilatérale du 14 septembre 2017, nous avons demandé un CTIR sur les conditions des mineurs incarcérés, suite à la forte hausse de l'incarcération depuis plusieurs mois. En janvier 2018 l'administration pense satisfaire notre demande en programmant dans l'ordre du jour de ce CTIR un point information sur « état des lieux détention » !

Une fois de plus, alors que nous sommes de plus en plus sollicités par les collègues travaillant en détention, nous constatons que la communication entre l'administration et notre organisation syndicale est en panne.

Les documents qui nous ont été transmis font état d'un certain nombre de réunions sur la détention qui ont eu lieu à la DIR IDF-OM entre les mois de novembre 2016 et février 2018, mais aucun compte rendu ne nous est communiqué !

Si l'on peut, au demeurant, constater que l'on nous transmet une note de synthèse préparatoire celle-ci fait état d'objectifs qui nous paraissent peu réalisables.

Parmi les documents transmis figure le protocole régional de coopération DISP de Paris et DIR PJJ IDF-OM. Nous constatons dans les pratiques quotidiennes que les professionnels de la PJJ doivent s'adapter aux contraintes fixées par l'administration pénitentiaire, quitte à bafouer le sens du travail éducatif. Ainsi, à l'EPM de Porcheville depuis plusieurs années les éducateurs de milieu ouvert qui souhaitent rencontrer les mineurs au parloir et non en détention se voient systématiquement refuser leur demande. Si le manque de personnel est l'argument avancé par l'administration pénitentiaire pour justifier ce refus, nous continuons de penser qu'un entretien éducatif ne peut se faire en détention pour être mené dans de bonnes conditions.

Au SECJD de Fleury-Mérogis, la situation des mineurs isolés ne semble pas émouvoir l'administration qui persiste et signe en demandant aux éducateurs de mettre les mineurs isolés sortant de détention à la rue avec un ticket de transport et un ticket restaurant !

La PJJ s'arrange et ferme les yeux sur les décisions que prend le greffe pénal pénitentiaire quant aux sorties d'incarcérations tardives. En effet, un nouveau « statut » est organisé pour les mineurs déclarés libérables à l'issue d'une audience ou d'un jugement, celui de « couchant » ! Le mineur passe une nuit de plus en prison alors qu'il vient d'être libéré par un magistrat !

Nous dénonçons le fait que de plus en plus, sur les territoires ultra marins sont incarcérés des mineurs primo-délinquants faute de place dans les établissements de placement. Nous rappelons fortement que l'incarcération n'est pas et ne sera jamais une solution pour aider un adolescent !

Nous dénonçons également les méthodes de management intolérables au sein du STEMO Cayenne dont dépend le quartier « mineurs » ainsi que les conditions de travail en Guyane et en Guadeloupe : les locaux de la PJJ se trouvent au sein de la détention. La directrice territoriale de Guadeloupe indique que les collègues n'ont pas à avoir de bureau au sein de l'UEMO pour recevoir les familles, proposant que les entretiens se fassent au parloir.

**Pour toutes ces raisons et las d'un dialogue social qui n'en est pas un, la délégation du SNPESPJJ/FSU-IDF-OM ne siègera pas ce jour à ce CTIR et appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour s'opposer à la casse des services publics et pour exiger pour la PJJ des moyens pour l'éducation, non pour l'enfermement.**

